

Communauté d'Agglomération de Haguenau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – C.A.I.R.E.
– 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU
2. Objet de l'accord-cadre : **Brumath – Prestations de service de transport scolaire et périscolaire**
Accord-cadre conclu sans montant minimum et maximum

Les prestations sont traitées en lots séparés :
Lot 01 : Transport scolaire Brumath intramuros (Lignes Stephansfeld et Vicus)
Lot 02 : Transport périscolaire méridien et sorties périscolaires et scolaires
3. *Code nomenclature européenne : 60100000*
Code NUTS : FRF11
4. Mode de passation de l'accord-cadre : accord-cadre de services à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
5. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
6. Conditions particulières :
 - accord-cadre passé avec un seul opérateur économique,
 - les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans ce dernier cas, l'équipe se présentera sous forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire,
 - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
 - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
 - l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de deux (2) ans. Il sera ensuite tacitement reconductible une (1) fois pour une (1) année supplémentaire,
 - démarrage des prestations : rentrée scolaire 2018
 - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
 - les prix sont fermes la première année, ils sont ensuite révisibles au 1^{er} septembre 2018,
 - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
 - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation,
 - l'accord-cadre est couvert par l'accord sur les marchés publics,
 - le numéro de dossier attribué à l'accord-cadre est le : brumath.transport/2018.

7. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,,.
 - renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.
8. Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site internet <http://alsacemarchespublics.eu> ou commandé par écrit, en précisant l'objet du marché, et retirés au service de la Commande Publique – 1-9 Place de la Mairie – BP 10035, 67241 BISCHWILLER CEDEX.
9. Modalités de remise des offres : les offres seront transmises sous pli cacheté avec la mention « NE PAS OUVRIR » et l'indication de l'objet du marché. Elles seront transmises par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU - TERRITOIRE de BISCHWILLER, Espace accueil - 1-9, place de la Mairie - BP 10035, 67241 BISCHWILLER Cedex ou remises contre récépissé aux horaires d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les offres pourront également être adressées électroniquement via la plate-forme internet «www.alsacemarchespublics.eu».
10. **Date limite de remise des offres : lundi 14 mai 2018 à 12 heures.**
11. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
12. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

13. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Mme Virginie JUNDT

03.88.53.98.55

Service de la Commande Publique

Territoire de Bischwiller

virginie.jundt@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

Mme Angélique SAVEL-LEULLIEUX

03 88 52 52 80

Service des Affaires Educatives

Territoire de Brumath

angelique.savel-leullieux@agglo-haguenau.fr

14. Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E : mardi 10 avril 2018

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Signé : Jean DILLINGER